

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 19 (6 procurations)

L'an 2023, le 27 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Julie ROJDA a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 21 mars 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. Bruno LEFEBVRE	Mme Ellia FONTAINE
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Véronique BRUDER	Mme Séverine RAMSEYER
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	M. Frédéric BARTHE
Mme Nathalie GARBACIAK (arrivée au point Compte de gestion 2022)	M. Christian SITTLER	Mme Elsa ESTREICHER
M. Jean Jacques KNOPF	M. Eric LACHMANN	M. Martin GUNDELACH
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
	M. Eric HELBLING	

Membres absents excusés : M. François LARDINAIS (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), M. Antony REIFF (procuration à Mme Séverine RAMSEYER), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Elodie PAULUS (procuration à Mme Julie ROJDA), M. Philippe WETZEL, M. Richard BAUMERT (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Caroline RUDOLF (procuration à M. Claude WEIL) et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM26/04/2023 Affectation du résultat 2022

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, présente le point.

L'exercice 2022 se solde par un excédent de la section de fonctionnement de 1 503 983,98 € et un déficit de 214 194,41 € en section d'investissement.

Par ailleurs, les restes à réaliser (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes moins les dépenses engagées non payées au 31 décembre de l'exercice) se soldent par un déficit de 935 791,65 €.

Le besoin de financement (déficit d'investissement + déficit des restes à réaliser) s'établit donc à 1 149 986,06 €.

En conséquence,


le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2022 :

- 1 149 986,06 € à verser à l'investissement (art. R 1068) du budget 2023
- 353 997,92 € à reporter en recette de fonctionnement 2023.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Julie ROJDA.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

